



## Les chaussures pour enfants – résumé

On choisit des chaussures pour protéger les pieds, en corriger la posture et pour des impératifs de mode. On donne souvent des conseils divergents au sujet du bon choix de chaussures pour enfants, ce qui dérouté souvent les parents. Il est courant d'utiliser des chaussures pour corriger une « malformation » du pied ou de la jambe chez des enfants autrement en santé, mais les preuves de l'efficacité de cette pratique sont limitées. Dans le présent point de pratique, on analyse les données probantes étayant le port de chaussures correctrices chez des enfants autrement en santé. Ce point de pratique remplace le document de principes publié en 1998 (1).

### RECOMMANDATIONS

Les catégories de recommandation sont décrites selon les critères d'évaluation de la qualité des preuves établies par le Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs (2).

- Les nourrissons n'ont pas besoin de chaussures avant de commencer à marcher (catégorie III-A).

- Les chaussures sont nécessaires pour des besoins de protection. Elles doivent être bien ajustées, souples, légères et dotées d'une semelle coussinée (catégorie III-A).
- Les orthèses ne sont pas bénéfiques pour la prise en charge du pied plat valgus statique (catégorie I-B), des pieds en rotation interne et des légères malformations de torsion (catégorie III-B).
- Un aiguillage en orthopédie s'impose lorsque l'enfant présente une incapacité fonctionnelle ou une douleur associée à une anomalie du pied ou de la jambe inférieure (catégorie III-B).

### RÉFÉRENCES

1. Société canadienne de pédiatrie, comité de la pédiatrie communautaire [auteur principal : D Leduc]. Les chaussures pour enfants. *Paediatr Child Health* 1998;3:374-5.
2. Groupe d'étude canadien sur les soins de santé préventifs. <[www.ctfpqc.org/ctfpqc&methods.htm#Methods](http://www.ctfpqc.org/ctfpqc&methods.htm#Methods)> (version à jour le 20 janvier 2009).

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le document complet, accessible à <[www.cps.ca/Francais/publications/PedCommunautaire.htm](http://www.cps.ca/Francais/publications/PedCommunautaire.htm)>.

### COMITÉ DE LA PÉDIATRIE COMMUNAUTAIRE

**Membres :** Docteurs Minoli Amit, St Martha's Regional Hospital, Antigonish (Nouvelle-Écosse); Carl Cummings, Montréal (Québec); Barbara Grueger, Whitehorse General Hospital, Whitehorse (Yukon); Mark Feldman (président), Toronto (Ontario); Mia Lang, Royal Alexandra Hospital, Edmonton (Alberta); Janet Grabowski (représentante du conseil), Winnipeg (Manitoba)

**Représentant :** Docteur David Wong, Summerside (Île-du-Prince-Édouard) (Société canadienne de pédiatrie, comité de la pédiatrie communautaire)

**Auteure principale :** Docteure Barbara Grueger, Whitehorse General Hospital, Whitehorse (Yukon)

Les recommandations contenues dans le présent document ne sont pas indicatrices d'un seul mode de traitement ou d'intervention.

Des variations peuvent convenir, compte tenu de la situation.

Tous les documents de principes et les articles de la Société canadienne de pédiatrie sont régulièrement évalués, révisés ou supprimés, au besoin.

Consultez la zone « Documents de principes » du site Web de la SCP.  
([www.cps.ca/Francais/publications/Enonces.htm](http://www.cps.ca/Francais/publications/Enonces.htm)) pour en obtenir la version à jour.